

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 février 2016 à 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M AUGAGNEUR Gilles, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, Mme CARRENO Mercedes, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M LOMBARD Jean-Marc à M LACROIX Jérémie, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri (Arcinges)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (27 janvier 2016)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	5
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	2
Votes comptabilisés	34

M René VALORGE salue la mémoire de M Charles DUBUY, 1^{er} président de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Charlieu (1994 à 2002). Il a su marquer les esprits grâce à son franc-parler et son dynamisme. Il est à l'origine d'importants projets sur le territoire comme l'aménagement des zones d'activités, l'implantation de l'entreprise PRAMAC et le développement de l'abattoir du Pays de Charlieu.

- **Permanence architecte** : Mme Marie-Dominique PAYS du Conseil Départemental de la Loire présente M Laurent JACQUIN le nouvel architecte qui remplace Mme Carole MATHEVON lors des permanences qui ont lieu sur notre territoire (permanence le 3^{ème} lundi du mois le matin à la Communauté de Communes à Charlieu et l'après-midi rue du Commerce à Belmont de la Loire). Cet architecte a pour missions d'accompagner les usagers dans leur projet de construction, de rénovation ou d'aménagement. Les mairies peuvent également prendre directement rendez-vous avec lui, hors permanence, pour être conseillées dans leur projet d'aménagement urbain, de rénovation, de mise en accessibilité de leurs bâtiments ou dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Mme PAYS rappelle que l'architecte n'a pas pour missions d'instruire les permis de construire, de traiter les dossiers ADS ou d'exercer une maîtrise d'œuvre. Il est important que les mairies informent les usagers par tous moyens quant à la présence de permanence de l'architecte conseil car pour l'instant il y a très peu de demande. M Laurent JACQUIN se présente : il est originaire de Vougy et est donc très attaché à notre territoire. Il a suivi différentes formations dans le

domaine environnemental et dans les performances énergétiques. Il exerce son activité sur Saint Etienne (N° de téléphone : 06 63 34 23 13, à ne pas transmettre aux usagers).

Compte-rendu des décisions du Président

- PIG : Accord de subvention de 1000 € à Mme THEVENET Colette de St Denis de Cabanne pour des travaux d'économie d'énergie.
- Aménagement complémentaire de l'atelier partagé n° 3, avant sa mise en location, par l'entreprise PONTILLE pour un montant de 13 990 € HT.
- Passage au TIP SEPA : la société Plastic Omnium Urbain SAS est retenue pour la prestation de mise en production de TIP SEPA pour un montant de 4 500 € HT.
- Gestion des flux de données de collecte suite à la refonte des circuits : la société Plastic Omnium Urbain SAS est retenue pour un montant de 11 000 € HT pour transmettre les données de collecte du secteur de Belmont à la société TRADIM.



AMENAGEMENT

Bilan 2015 du service ADS

M Marc LAPALLUS, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, fait une présentation complète de l'activité du service commun ainsi que le budget réalisé de juin à décembre 2015. Il explique que les 2 agents instructeurs en poste ont été rapidement dépassés par le nombre de dossiers à traiter et surtout par la mise en place du service : paramétrage du logiciel, formations, échanges avec la DDT. Mme Françoise BOUCHAT-BEHARELLE a passé beaucoup de son temps à la mise en place de ce service durant cette année. Le nombre de dossiers à traiter risque d'augmenter courant 2016 avec l'arrivée de 2 nouvelles communes : Belleruche et Cuinzier.

Questionnement sur la facturation du service : les conventions de service commun signées entre la communauté et les communes prévoit la facturation du solde de l'année N en février N+1 et le versement d'un acompte égal à 30 % (année N) en avril N+1 ;

A l'avenir une réflexion pourrait être engagée pour intégrer cette facturation à l'attribution de compensation qui correspond à une dépense de transfert et qui impacterait directement le coefficient d'intégration fiscale. La diminution des dépenses de transfert (donc de l'attribution de compensation) pourrait permettre d'augmenter notre CIF ; dans la DGF intercommunale actuelle le CIF est un élément de calcul incontournable (il est multiplié par la valeur de point et la population DGF). Avec ce que serait la DGF future : le CIF reste un élément de calcul dans les 3 parts de la dotation dont celle d'intégration (qui permettra une comparaison entre EPCI). Ce sujet de réflexion pourrait être soumis à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Pour 2016 aucun changement dans la facturation du service ADS ne sera opéré.

M René VALORGE indique qu'un 1^{er} bilan sera fait en juillet au 1 an du service. A ce moment-là, le temps agent des 2 instructeurs pourra être ajusté en fonction des besoins réels du service, qui se trouvera alors en phase de croisière. M Marc LAPALLUS ajoute pour information que le coût du service ADS pour les communes de notre territoire a été comparé avec le mode de calcul appliqué à Roannais Agglomération, et au service du SIEL. La facture par commune reste moins élevée avec notre service commun.

Avis sur le PLU de Le Cergne

Consommation foncière au 31/12/2014 :

Droit de la commune (2012-2022) : 18 200 m²

Consommation totale : 1 911 m²

Reste donc : 16 289 m²

Rappel des droits mixité économique dans tissu urbain de la commune : 0.2 ha

Rappel des droits en équipements et service sur la commune : 0.4 ha

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien les prescriptions inscrites dans le SCoT.

Conclusion : Le PLU de la commune de la Cergne est conforme au SCoT. Cependant il est demandé de rajouter la prescription concernant le recul obligatoire par rapport à la R 31 et de la route communale. Ces routes ayant été recensées dans le POG du SCoT il leur est imposé un recul de 100 m minimum (page 9 du DOG).

Les **vues remarquables le long des routes secondaires** sont aussi à protéger, aux endroits et dans toutes leurs longueurs indiquées au POG. Les mêmes principes de protection que pour les coupures vertes s'appliquent, mais sur une profondeur de part et d'autre de la route réduite à 100 mètres minimum, sachant que les documents d'urbanisme peuvent étendre cette profondeur de champ, selon les besoins.

Proposition : rendre un avis favorable sur le PLU de la commune de la Cergne sous réserve que la modification demandée ci-dessus soit apportée.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

 **CULTURE**

- **Présentation du projet favorisant l'informatisation des bibliothèques communales**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme, de la culture et de la communication, explique qu'une réunion de présentation spécifique a eu lieu le 28 janvier 2016 avec un élu et un bénévole de chaque bibliothèque présente sur le territoire. Des solutions ont été proposées au problème soulevé par certaines bibliothèques tel que le retrait des fiches de prêt.

A l'issue de la rencontre et avec un avis favorable du bureau la solution suivante est proposée (3B) :

Hypothèse 3 : informatisation– avec mutualisation des coûts d'installation, de formation, assistance - avec logiciel en réseau Chaque BC peut rester complètement indépendante, garder ses propres règles de prêt, d'inscription, avoir ou non son catalogue en ligne, figurer ou non sur le portail Les BC qui le souhaitent peuvent se prêter mutuellement des documents (sans procéder à des importations de type notices MDL)					
hébergement	Coût investissement HT	Subvention CD42/ investissement	Coût maintenance + hébergement TTC/an	catalogue en ligne	Evolutions possibles
Solution n°3/B : logiciel Decalog – Avec intégration MI – Avec portail commun Assistance MDL pour la phase préparatoire + conversion des données Ecoche et Belmont					
Hébergé chez DECALOG	Total pour 14 BC + MI, 25 licences 18 550 €HT, dont : - coût logiciel : 8 500 €HT - pilotage : 2 350 €HT - formation : 7 700 €HT Exemple de répartition : - 1 113 €HT/BC - 2 968 €HT/MI	40% versés à la communauté (CTD/logiciel en réseau)	Total 14BC + MI : 3 395€TTC/an A peu près idem ci-dessus : - 110 € ou 150 €TTC/an/BC - 1 575 €TTC/an/MI	Oui catalogue commun + portail commun	Toutes les fonctionnalités réseau sont installées, <u>y compris le portail commun.</u>

A noter : les solutions en réseau ont un coût pour la Communauté de Communes, mais permettent également des économies futures (plus besoin de serveur en local, baisse du coût de maintenance annuelle, actualisation des fonctionnalités du logiciel et du portail)

M Bruno BERTHELIER explique qu'une démarche de mutualisation des coûts financiers mais aussi des moyens humains entre la médiathèque intercommunale et les bibliothèques pourrait être mise en place afin de travailler plus facilement sur ce projet. De plus, le personnel communautaire pourrait accompagner les bibliothèques, pendant la durée des travaux de la médiathèque, lors de la phase opérationnelle. Ce système devrait être opérationnel en avril 2017. La Communauté de Communes passerait une commande globale pour toutes les bibliothèques afin d'obtenir de meilleurs tarifs et ferait une demande de subvention dans le cadre du CTD, solliciterait également la DRAC. Chaque commune sera amenée à se prononcer rapidement sur cette option proposée. Mme Isabelle DUGELET informe que sa commune a délibéré favorablement en souhaitant que les bibliothèques ne paient que les frais de maintenance car le coût d'investissement représente une somme importante pour sa commune qui réalise déjà de gros efforts financiers.

L'avis du conseil est sollicité : avis favorable à l'unanimité.

M René VALORGE rappelle que notre territoire, comme beaucoup d'autres, doit faire face au manque de médecins de plus en plus important. En 2012, il y avait 18 médecins. Actuellement, il y en a 13 en exercice dont 2 qui vont prochainement cesser leur activité dans les 2 ans à venir, et un de plus de 80 ans. Il fait un rappel des questions de santé qui ont été vues durant les conseils précédents :

Conseil du 15 octobre 2015

Questions santé : Plusieurs projets sont actuellement à l'étude afin de pallier le manque de médecins sur le territoire.

Afin de faire en sorte que ces différents projets complémentaires et non concurrents, puissent avoir les meilleures chances d'avoir l'écoute des différents financeurs et de l'ARS en montrant leur intérêt cohérent et équilibré pour le territoire, le Président propose de constituer un groupe de travail. Cette constitution est validée comme suit par le conseil : M Philippe JARSAILLON, Mme Isabelle DUGELET, M Bruno BERTHELIER, Mme Martine MIJAT, M Jean-Luc MATRAY et M René VALORGE. Mme Pascale CAIRE HENRY se chargera de l'animer.

Conseil du 25 novembre 2015

Rencontre du groupe de travail santé : M René VALORGE explique que 3 projets médicaux sont en cours sur le territoire :

- A Belmont (dans l'ancien siège de la Communauté de Communes) projet porté par l'association Liens en Roannais, qui devrait regrouper 2 médecins salariés et d'autres professionnels.

- A Pouilly sous Charlieu : Une maison médicale pluridisciplinaire regroupant 3 médecins, une pharmacie et un kinésithérapeute dans un bâtiment construit par la commune.

- A Charlieu (dans le site de l'hôpital) : Projet porté par 6 médecins actuellement dans des locaux inadaptés.

Un rendez-vous est prévu début décembre à l'ARS, le but étant de montrer la complémentarité des 3 projets, pour assurer une couverture équilibrée du territoire et enrayer la chute de la démographie médicale avec aujourd'hui 13 médecins seulement soit 1 pour 1800 patients

A CE JOUR :

Après une rencontre avec M. le Sous-Préfet et avec l'ARS,

- A Pouilly sous Charlieu : la commune a déposé en janvier dernier un dossier DETR auprès de la Préfecture pour le financement du projet immobilier. M Philippe JARSAILLON explique que ce projet, qui est soutenu par l'ARS, est dans sa phase architecturale et qu'un terrain appartenant à la commune a été choisi. Il pourrait regrouper jusqu'à 5 médecins et une pharmacie qui souhaite être propriétaire de son bâtiment, ainsi que d'autres professions paramédicales. Mme Christiane LONGERE s'interroge sur le devenir du projet si la commune n'obtient pas la DETR. M Philippe JARSAILLON et René VALORGE indiquent qu'ils ont eu l'assurance du sous-préfet pour un financement de l'Etat, pour l'année 2016.

- A Belmont de la Loire : Liens en Roannais est venu à nouveau récemment visiter les bâtiments de l'ancien siège dans le cadre de son projet de centre de santé que l'ARS a retenu. Une rencontre a eu lieu le 15 février. Une convention de mise à disposition des locaux avec la Communauté de Communes pourrait être mise en place. La question du loyer sera à étudier sachant que de gros travaux seront faire par l'association pour adapter le bâtiment à sa future activité. M Jean-Luc MATRAY ajoute que 2 médecins pourraient être installés dans les locaux d'ici le 2^{ème} semestre 2016.

- A Charlieu : le projet, détecté dès 2012, a connu beaucoup d'aléas notamment pour le lieu d'implantation et le portage et pour finir l'hôpital local ne souhaite pas s'engager ni vendre le tènement immobilier pressenti directement aux porteurs de projet. Néanmoins un projet de santé a été rédigé avec des infirmiers sur le principe d'un système multi-sites. La proposition offre la possibilité d'accueillir 9 médecins et également des externes. M René VALORGE explique que si la Communauté de Communes porte le projet, il devra desservir tout le territoire et pas uniquement la commune de Charlieu.

Coût estimatif du projet : 430 000 € TTC de travaux + 70 000 € TTC pour l'aménagement des extérieurs et 100 000 € d'acquisition foncière

Financement à confirmer : 100 000 € Région, 80 000 € FNADT, 50 000 € de l'ARS (pour l'aspect mobilier matériel porté par les médecins) et voir DETR 2017 ou fonds pour l'investissement public local.

M Philippe JARSAILLON fait remarquer que ce projet immobilier qui pourrait être financé par la Communauté de Communes deviendra privé au terme d'un crédit-bail ce qui peut poser problème. M Bruno BERTHELIER ajoute que beaucoup de collectivités ont créé des bâtiments qui sont actuellement vides mais que nous avons nous la chance d'avoir des médecins jeunes qui veulent rester sur le territoire, il est donc important de les soutenir dans leurs projets. Le crédit-bail pourrait permettre à la collectivité de réaliser une opération blanche, ce crédit-bail pouvant être signé avec une SCI.

M René VALORGE souhaite que ces 3 projets soient cohérents et complémentaires les uns avec les autres afin de ne pas s'opposer, car ils assurent globalement la couverture médicale de tout le territoire. Mme Christiane LONGERE ajoute que ces projets doivent être liés et que les médecins doivent s'engager à se déplacer sur tout le territoire. M Philippe JARSAILLON explique que le manque de médecins est dû au fait que de plus en plus de praticiens sont des femmes qui souhaitent travailler à temps partiel et ne veulent pas s'installer « en libérale » seules. Mme Isabelle DUGELET ajoute que les médecins ne souhaitent plus se déplacer à domicile car cela leur prend trop de temps. Elle ajoute que les usagers n'ayant pas de médecins traitants doivent écrire à la CPAM, la Sous-Préfecture et l'ARS afin qu'un recensement soit fait. Les médecins qui s'installent dans des zones défavorisées peuvent bénéficier de subventions de l'ARS. M Philippe JARSAILLON soulève le problème des dépenses supplémentaires causées par les consultations chez les spécialistes pour les patients qui n'ont pas été voir leur médecin traitant en amont. De plus, cela engorge les cabinets médicaux de rendez-vous inutiles. M Bruno BERTHELIER souhaite qu'une présentation de ces 3 projets apparaisse dans le prochain Mag de la collectivité.

Proposition : valider le principe d'un portage du volet immobilier par la Communauté avec un système de crédit-bail à la SCM ; Le bureau y est favorable.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M René VALORGE remercie les élus pour ce vote et souligne que ce vote unanime est un signal fort adressé à la population qui s'inquiète de l'avancée du désert médical.

ECONOMIE

Convention Initiatives Loire

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE : Créée en 1996, à l'initiative d'acteurs économiques, d'entreprises, de collectivités locales et de personnes physiques, qui avaient la volonté de donner au plus grand nombre la possibilité d'accéder à l'acte d'entreprendre, l'association INITIATIVE LOIRE est une plateforme Initiative. Elle a pour but d'accompagner et d'aider les projets de création et de reprise de petites entreprises viables sur l'ensemble du Département de la Loire.

INITIATIVE LOIRE s'adresse aux porteurs de projets à la recherche d'une insertion professionnelle, et propose un ensemble de dispositifs financiers complémentaires aux financements bancaires.

INITIATIVE LOIRE adhère au réseau INITIATIVE FRANCE, premier réseau associatif d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprises qui fédère 230 associations locales. Les plateformes adhérentes d'INITIATIVE FRANCE respectent toutes une charte éthique et une norme de métier AFNOR (NF X 50-771) qui garantissent leur professionnalisme.

INITIATIVE LOIRE a accompagné et financé en 19 ans, sur le Département de la Loire, près de 4000 entreprises, contribuant à la création de plus de 6.500 emplois.

INITIATIVE LOIRE a accompagné et financé, de 1998 à 2015, sur le Territoire de Charlieu-Belmont Communauté, 169 entreprises soit environ 278 emplois, soit une moyenne de 13 entreprises par an depuis 2010 ce qui représente environ 21 emplois. Pour l'année 2015, 10 entreprises ont été aidés.

Afin de faciliter la proximité avec les porteurs de projets du territoire de Charlieu-Belmont Communauté, l'association INITIATIVE LOIRE a sollicité, au mois de janvier dernier, la Communauté de Communes afin d'avoir une permanence dans les locaux de Charlieu-Belmont Communauté le premier et le troisième vendredi matin du mois.

Une convention d'occupation précaire à titre gratuit, sera établie jusqu'au 31 Décembre 2016 entre INITIATIVE LOIRE et Charlieu-Belmont Communauté, afin de définir les conditions d'occupation d'un local au sein du centre administratif de Charlieu-Belmont Communauté.

M Jean-Luc MATRAY explique que les entreprises qui ont été financés par l'association ont un pourcentage de survie plus élevé. De plus les banques prêtent plus facilement aux entreprises adhérentes car cela représente une garantie.

Proposition : autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire à titre gratuit avec Loire Initiative

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Vente d'une parcelle sur la zone de Cuinzier

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, explique que par courrier en date du 08 février 2016, Monsieur Stéphane RUY, a demandé à poser une option foncière d'environ 3 000 m² sur la parcelle B 1647 d'une contenance cadastrale de 6 272 m² et sur la parcelle A 1104 de 206 m² (soit 6 478 m² au total), parcelles situées toutes les deux sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier.

Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de ces deux terrains desservis situés sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier à 4,50 € HT/m².

Proposition :

- approuver le principe de la vente, à Monsieur Stéphane RUY, d'une parcelle d'environ 3 000 m² située sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier et dont la surface exacte ainsi que le statut juridique de l'acquéreur seront précisés dès que l'étude du projet de Monsieur Stéphane RUY aura avancé.

- fixer le prix de vente à 4,50 € H.T./m²

- dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités et que le permis de construire sera soumis à l'avis de l'Architecte Paysagiste afin de respecter les exigences du Conseil Départemental concernant la labellisation de la Zone d'Activités

- interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes

- dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur

- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M CHATRE, charpentier menuisier serait intéressé pour s'installer sur l'autre parcelle restante.

Proposition : Dans l'attente de la finalisation de son projet, une option d'achat d'une année pourrait être validée sur cette 2^{ème} parcelle à M CHATRE.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Convention d'étude pré opérationnelle avec EPORA (site soieries Guillaud)

L'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public.

EPORA est en effet compétent, en vertu de l'article L. 321-1 du Code de l'urbanisme et de son décret constitutif n° 98-923 du 14 octobre 1998 modifié, pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

CONTEXTE DE L'ETUDE

La Commune de Charlieu a souhaité engager une réflexion sur le devenir du quartier de l'ancienne usine de soierie Guillaud, située entre l'avenue Charnay et la rue du Treuil Buisson.

En effet, la fermeture de l'Usine Guillaud, située dans un quartier mixte à vocation de service et d'habitat, offre l'opportunité de réfléchir au devenir de cet îlot urbain, par ailleurs situé en frange du cœur historique de la Commune de Charlieu.

L'objectif d'une étude d'opportunité est de réaliser une veille foncière afin de proposer différents projets sur l'utilisation future du site de l'ancienne soierie Guillaud.

Ainsi, au vu des compétences de la Commune de Charlieu en matière d'habitat et la Communauté de Communes en matière de développement économique, il est proposé de lancer une étude de reconversion du site de l'ancienne soierie Guillaud et de signer une convention d'études et de veille foncière d'une durée de 4 ans, entre la Commune de Charlieu, Charlieu-Belmont Communauté et l'EPORA.

EPORA participera au financement de l'étude conduite à hauteur de 50 % de son coût global fixé à 20 000 euros maximum.

Charlieu-Belmont Communauté et la Commune de Charlieu participeront respectivement au financement de l'étude conduite à hauteur de 25 % pour la Commune de Charlieu et 25 % pour Charlieu-Belmont Communauté soit 5 000 € chacune.

Proposition :

- **valider le lancement de l'étude sur la reconversion possible du site actuel de l'ancienne Usine Guillaud situé sur la Commune de Charlieu**

- **approuver le plan de financement : coût estimatif de l'étude d'environ 20 000 € HT**

- **solliciter les subventions EPORA à hauteur de 50 %**

- **accepter l'autofinancement de 25 % ; la Commune de Charlieu participant à hauteur de 25 %**

- **dire que les dépenses liées à l'étude seront inscrites au budget principal en fonctionnement**

- **autoriser le Président à signer la convention d'études et de veille foncière entre Charlieu Belmont Communauté, la Commune de Charlieu et EPORA sur le secteur « Usine Guillaud »**

- **d'autoriser le Président à signer tous autres actes relatifs à la conduite de l'étude**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Location atelier partagé 3 à Belmont de la Loire**

Pour rappel 3 ateliers partagés ont été construits sur la Zone d'Activités Intercommunale des 4 Vents à Belmont de la Loire.

L'atelier 1 d'une surface totale de 804 m² a été loué en septembre 2014 à l'Entreprise SR MENUISERIE et l'atelier 2 d'une surface totale de 771 m² été loué en juillet 2014 à l'Entreprise MORERA. Ces deux entreprises de Menuiserie situées à Belmont-de-la-Loire ont souhaité s'installer dans ces nouveaux bâtiments afin d'avoir des locaux plus adaptés à leur activité. Des conventions d'occupation précaire ont été passées avec ces locataires pour une durée maximale de 5 ans.

Pour chaque atelier les loyers ont été déterminés en fonction du coût de revient de chacun des bâtiments (montant des travaux, les intérêts d'emprunt, les subventions perçues et l'autofinancement), en différenciant la zone d'activités et la zone de stockage. Ainsi les montants de ces loyers couvrent l'ensemble des dépenses sur une période de 15 ans (durée de l'emprunt bancaire) pour arriver à une opération blanche.

En 2014 France Domaines a été consulté dans le cadre de cette opération et ce dernier a confirmé les loyers déterminés.

Ainsi nous arrivons aux loyers suivants pour chaque atelier :

Atelier 1 : 21 381,72 € € HT par an soit 1 781,81 € HT par mois

Atelier 2 : 24 397,92 € HT par an soit 2 033,16 € HT par mois

Atelier 3 : 7 465,68 € HT par an soit 622,14 € HT par mois

L'atelier 3 d'une surface de 177 m² dont 147 m² de locaux d'activités et 30 m² de bureaux est resté vacant jusqu'à présent.

La SARL CREATIONS BIGNON située à Belmont-de-la-Loire, employant 4 salariés, spécialisée dans la création, la confection et la broderie sur mesure de linge de maison et reprise en 2014 par Madame Diana POLI, occupe actuellement des locaux trop grands et vieillissants.

Madame Diana POLI a sollicité la Communauté de Communes le 29 janvier dernier, afin de pouvoir intégrer le 1^{er} mars 2016 l'atelier partagé n°3. A également été demandé une mezzanine à monter au sein de l'atelier pour les besoins de l'activité.

Cette mezzanine, d'un montant de 13 570,30 € HT sera installée par l'Entreprise PONTILLE située au Cergne.

Le coût d'investissement de cette mezzanine, supporté par Charlieu Belmont Communauté, sera répercuté sur le loyer mensuel dû par la SARL Créations Bignon et ce en fonction d'une durée d'amortissement de 15 ans.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la Convention d'Occupation Précaire avec la SARL CREATIONS BIGNON à compter du 1^{er} Mars 2016.

Proposition : autoriser le Président à signer la convention d'occupation précaire avec la SARL CREATIONS BIGNON à effet au 1^{er} mars 2016 et ce pour 5 ans avec un loyer annuel de 8 370.36 € HT.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

ENVIRONNEMENT

- Présentation de la démarche commune Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le Roannais

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que le PAEC a pour objectifs de maintenir les pratiques agricoles et encourager les changements nécessaires le cas échéant pour répondre à 2 enjeux environnementaux majeurs :

- la préservation de la qualité de l'eau
- la préservation de la biodiversité et des paysages

Sa mise en œuvre se traduit, outre la communication et l'animation du dispositif, par un engagement volontaire des agriculteurs et des compensations financières en contrepartie de leurs pratiques en faveur de l'environnement. Par ailleurs des actions complémentaires peuvent être conduites : du diagnostic d'exploitation à des formations...

Pour ce faire plusieurs financements sont appelés : la Région, l'Etat, L'Agence de l'eau et l'Europe notamment.

Depuis maintenant quelques mois une coordination au niveau roannais s'est engagée pour présenter les candidatures aux différents financeurs. Charlieu Belmont Communauté a été partie prenante et désormais il conviendrait d'aller plus loin pour formaliser cette mutualisation en validant le principe d'une convention d'objectifs établie entre tous les partenaires du territoire.

La durée du PAEC est la suivante : 8 ans à compter de la validation du projet par le comité technique régional
La convention d'objectifs serait signée pour la durée du PAEC.

	Nom de la structure	Nature des actions assurées (gouvernance, sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études,...)	Enjeux visés
Opérateur « O » responsable du PAEC	Roannais Agglomération	- Coordination du projet : organisation de la gouvernance, synthèse des suivis, évaluation - Co-porteur du programme Bords de Loire en Roannais, assure l'animation sur ce périmètre : sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études,... - Porteur du PAEN de l'Ouest Roannais et de la démarche TEPOS/TEPCV, co-porteur de l'étude préalable au contrat vert et bleu : assure l'articulation avec ces 3 démarches.	Eau et biodiversité
Partenaire 1	Roannaise de l'Eau	- Porteur du contrat de rivière Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne. Porte les diagnostics d'exploitation sur ces bassins versants.	Eau
Partenaire 2	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	- Assure l'animation sur les bassins versants du Renaison, de la Teyssonne, de l'Oudan et du Maltaverne pour le compte de Roannaise de l'Eau : sensibilisation, suivi des diagnostics, suivi/évaluation, études - Assure l'animation sur le bassin versant de l'Aix amont : sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études	Eau et biodiversité

Partenaire 3	Charlieu Belmont Communauté	- Co-porteur du contrat de rivière Sornin Jarnossin, du programme Bords de Loire en Roannais et de l'étude préalable au contrat vert et bleu	Eau et biodiversité
Partenaire 4	Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses affluents	- Co-porteur du contrat de rivière Sornin Jarnossin, assure l'animation sur ces bassins versants : sensibilisation, diagnostics, suivi/évaluation, études	Eau
Partenaire 5	Syndicat des eaux du Gantet	- Porteur du contrat territorial de captage d'Echancieux. Porte les diagnostics d'exploitation ainsi que les actions de sensibilisation sur le captage d'Echancieux.	Eau
Partenaire 6	Syndicat Mixte du Bonson	- Porte l'animation sur le captage d'Echancieux : suivi évaluation, accompagnement des agriculteurs, sensibilisation, études...	Eau
Partenaire 7	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Roannais Pays de Rhône-Alpes	- Porteur du LEADER et du PSADER Roannais, assure l'articulation avec ces 2 programmes	Durabilité des exploitations
Partenaire 8	Chambre d'agriculture de la Loire	- Participe à la communication / sensibilisation autour du projet (notamment via le relais de comités de développement) - Anime des sessions de formation collective auprès des agriculteurs pour l'appropriation des enjeux environnementaux et recueille des données préparatoires au diagnostic d'exploitation - Participe aux diagnostics sur les bassins versants de l'Aix amont, du Sornin et du Jarnossin	Eau, durabilité des exploitations

Le programme d'actions est défini annuellement et chaque partenaire supporte la charge des actions dans lesquelles il est impliqué.

Pour Charlieu-Belmont Communauté cela concerne le programme Bords de Loire, mais aussi le Jarnossin et le Sornin. Le SYMISOA devrait à l'avenir porter les actions au titre de ces 2 derniers contrats de rivières.

Une réunion publique est prévue le 1^{er} mars 2016, René VALORGE invite les maires à inciter les agriculteurs à participer à cette réunion, car dans bien des cas ce programme permet de valoriser ou de compléter des pratiques existantes.

Proposition : autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec les partenaires et Roannais Agglomération désigné opérateur

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



DIVERS

Délégation au Président,

La délibération N°2015-082 précise le cadre des délégations au Président (article L 5211-10 du CGCT) avec notamment une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, dès lors que leur montant est inférieur à 15 000 € HT, dès lors que la dépense a été prévue au budget.

Proposition : Considérant la révision des seuils de marchés publics il est proposé de déléguer la passation et la signature des marchés au Président pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT dès lors où la dépense a été prévue au budget.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Mutualisation** (offre de stage et démarche pour constituer un service de remplacement),
M Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique qu'afin d'accélérer à la démarche de mutualisation qui aujourd'hui mobilise de nombreux élus et agents une offre de stage a été rédigée comme suit :

Offre de stage

Issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Charlieu et de la Communauté de Communes du canton de Belmont de la Loire, Charlieu Belmont Communauté a été créée au 1^{er} janvier 2013, elle regroupe 25 communes et 23 377 habitants.

Fort de l'adoption unanime de son schéma de mutualisation à l'automne 2015, elle doit désormais accélérer la mise en œuvre les actions inscrites dans un cadre du processus collaboratif défini avec l'implication des élus et agents communaux et intercommunaux.

Le stage de 4 mois proposé aura pour sujets :

- le développement d'outils juridiques à décliner pour sécuriser les relations techniques et financières entre les collectivités : mises à disposition d'agents, de matériels, la création de services communs, la valorisation des temps affectés à la mutualisation...

- la définition de cahiers des charges pour multiplier les commandes publiques groupées en réponse aux sollicitations des communes membres (intervention depuis le recueil des besoins jusqu'à la mise en œuvre du marché en passant par la conception du dossier de consultation des entreprises)

- l'appui à la stratégie financière de l'ensemble intercommunal dans le cadre de son observatoire financier et fiscal existant : mise à jour annuelle et réalisation de simulations dans un but prospectif

Le stagiaire sera encadré au quotidien par la Directrice des services de la collectivité et ses interventions seront pilotées par le Vice-président délégué aux ressources humaines et à la mutualisation et par le Vice-Président délégué aux finances et au patrimoine.

Savoir-faire :

Connaissances poussées en droit public spécialité collectivités territoriales (notamment finances publiques, commandes publiques)

Qualités rédactionnelles

Capacité d'analyse

Technique d'animation (intervention commission d'élus et groupes thématiques d'agents)

Savoir-être :

Qualités relationnelles et travail en équipe

Capacité d'écoute

Dates proposées du 1^{er} avril au 31 juillet 2016

Proposition : Valider le principe de recherche d'un stagiaire (environ 520 euros mensuels)

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Convention avec l'ADAPEI** : Il est proposé de signer une convention avec l'ADAPEI pour mettre à disposition ponctuellement du personnel afin d'effectuer des remplacements de courtes durées au service déchets ménagers.

Proposition : Autoriser le Président à signer une convention avec l'ADAPEI du 22 février 2016 au 31 décembre 2016 et déléguer au Président la signature des avenants au gré de chaque besoin ponctuel dans le cadre de la convention.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Information** : la DIRECT avait été sollicitée en fin d'année suite au dialogue de gestion. Une réponse favorable a été obtenue pour que notre Atelier Chantier d'Insertion passe de 8 à 12 Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

- **Subvention annuelle à l'ASOIE**

L'ASOIE, association locale, a présenté son bilan 2015 : les résultats obtenus sont bons en termes de retour à l'emploi ou formation :

134 personnes reçues soit 480 entretiens

25 personnes ont décroché des CDD,

11 CAE

5 personnes ont signé un CDI

12 personnes sont parties en intérim

3 personnes se sont engagées dans un parcours de formation

1 personne s'est installée comme autoentrepreneur.

En 2016 l'association va ouvrir des permanences à Belmont (à l'espace services intercommunal) : une demi-journée le 2ème et 4ème journée du mois.

Au niveau financier la charge principale de l'association reste le mi-temps qu'elle porte pour le suivi administratif sachant que les bénévoles s'occupent de l'accompagnement personnalisé (en 2015 un nouveau bénévole a rejoint l'équipe, il est retraité de l'AFPA). A noter les bénévoles voient leur frais de déplacement valorisés sous forme de crédit d'impôt.

M René VALORGE précise que l'ASOIE a une gestion rigoureuse de ses comptes.

Proposition : porter la subvention 2016 à l'ASOIE à 12 500 € (2015 = 11 500 €) afin de tenir compte de la baisse de trésorerie de l'association.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Ludothèque** : Les travaux prévus à la ludothèque à Belmont sont estimés à 21 250 € HT. La Communauté de Communes sollicitera une subvention auprès de la CAF.

Proposition : Autoriser le Président à solliciter une subvention de 80 % auprès de la CAF pour les travaux d'aménagement de la ludothèque.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Groupe agents mutualisation** : Un courrier est remis aux maires pour les personnes qui travaillent à temps non complet dans leur commune.
- **Gestion du matériel** : retour au courrier à faire avant le 26 février 2016.
- **Recensement équipements sportifs et aires de jeux** : un questionnaire sera transmis prochainement pour mutualiser les contrôles périodiques.
- **Déchetterie** : M François MEJEAN a réintégré les services de la Communauté de Communes après avoir travaillé à l'ADAPEI de Charlieu. Il est affecté à la déchetterie où il doit encadrer le personnel et faire appliquer les règles de la déchetterie aux personnes qui s'y rendent.
- **SPANC** : Un courrier a été envoyé aux usagers concernant les subventions dont ils pourraient bénéficier dans le cadre de travaux de réhabilitation. Deux réunions publiques sont prévues : à Cuinzier le 25 février 2016 et à Pouilly Sous Charlieu le 1^{er} mars 2016.
- **Projection du film « demain »** : le 2 mars 2016 à 20 H au cinéma les Halles à Charlieu.